



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCENAT 14 H 00

SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PERSONNEL

Emilie GARRIGUET a souhaité reprendre son poste à l'issue de son congé de maternité sous forme de Télétravail.

Cette possibilité ne lui a pas été accordée. Elle prolonge donc son congé par un congé parental de six mois. Vanessa PAPAIOANNOU continue son remplacement jusqu'au 7 décembre 2015.

Antoine FALCETTA a été embauché le 1er mai 2015 animateur Enfance Jeunesse en remplacement de Gladys RADICI jusqu'au 1er avril 2016.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

Nous avons perçu le retard de l'IFER pour les années 2013 at 2014, soit un montant de 87959€.

Fonctionnement

Dépenses

c/617	Réseau de chaleur	1500
c/6247	Navette section sportive Allanche	10200
c/6574	Subvention à l'Association YGGDRASIL	15761
	Subvention Collège Allanche (section sportive)	3140
c/678		63867
c/73925	FPIC	5250

Recettes

c/73114	IFER	87959
C/7325	FPIC	11759

Investissement

ROCHE DE LANDEYRAT

Dépenses

c/2315-25		67440
-----------	--	-------

Recettes

c/1323-25		17620
c/1327-25		15000

LES VEYRINES

Dépenses

c/2315-32		-34820
-----------	--	--------

GROUPEMENT POUR LA COLLECTE DES PAV

Un groupement est constitué annuellement pour le transport et traitement du verre du Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord Est Cantal et la collecte des journaux magazines et emballages des Communauté de Communes du pays de Murat, Gentiane et Cézallier. Une convention est signée à cet effet entre les parties et nous devons élire un membre de la Communauté de Communes au sein de la Commission d' Appel d' Offres du groupement. Pour mémoire, la CAO de la communauté de communes est constituée des membres titulaires suivants :

- Membres titulaires M. RAYNAUD Bernard
Mme. BRIANT Anne
Mme. ROMAIN Marie-Claude

- Membres suppléants M. BONHOMME Lucien
M. PALLUT Maurice
M. CROUZY René

Sont désignés : titulaire Bernard RAYNAUD
suppléant René CROUZY

CONVENTION POUR LES AIRES DE STOCKAGE DE DECHETS VERTS

Le Syndicat des Cramades a mis en place un service de ramassage et de déshydratation des boues d'épuration en vue de leur traitement par co-compostage.

Afin de garantir des apports de matière structurante pour composter les boues, un service de récupération des déchets verts est également mis en place par le Syndicat.

Trois sites seront aménagés à cet effet sur le Cézallier à ALLANCHE (Zone artisanale), MARCENAT (Terrain de foot) et SEGUR (pont de Ségur).

Les communes mettent gratuitement le terrain à disposition du Syndicat pendant une durée de 20 ans.

C'est le Syndicat qui finance les travaux d'aménagement et les panneaux d'informations nécessaires. Les communes assurent l'entretien régulier du site et peuvent effectuer des aménagements d'intégration complémentaires.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise MARQUET.

SECTION SPORTIVE AU COLLEGE D'ALLANCHE

Nous avons convenu d'examiner la demande de subvention du Collège d'ALLANCHE pour sa section sportive dès qu'un projet nous serait présenté.

Le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2015-2016 nous a été communiqué jeudi 23 avril :

Dépenses

Salaires des professionnels	2940	
transport pour activités	1300	
Stage à Vallon Pont d'Arc	7368	
Acquisition de matériel : 5 VTT X 300 €		
2 talkies walkies X 233		
24 teeshirts et shorts X 90		
divers	267	
TOTAL	4393	
Billetterie ski de fond et biathlon	580	
Total dépenses		16581

Recettes

Conseil Général	30 € par élève	720	
Foyer Socio Educatif		300	
Participation du Collège et des familles		2213	
Subvention de la Communauté de Communes		13348	
Total recettes			16581

Les salaires et défraiements des professionnels ainsi que les transports pour activités seront répartis sur trois trimestres et le stage aura lieu dans le troisième trimestre.

L'inscription à notre budget 2015 serait donc de **3140€**

Pour le budget 2016, il faudra donc inscrire 10208€ + les besoins du 1er trimestre de l'année scolaire 2016-2017.

Nous devons également organiser une navette de MURAT vers ALLANCHE où quatre élèves seraient inscrits à la rentrée prochaine.

Faute d'internat au Collège, la navette aurait lieu tous les jours matin et soir.

Sur la base du Transport à la Demande, le coût total serait de **15445 €** pour une année scolaire.

Une subvention sera demandée au Département pour ce transport.

La participation des familles serait nulle la première année

Pour 2015, il faudrait inscrire **5200 €** pour un trimestre.

La demande pour le transport a été modifiée par rapport à ce premier scénario :

- un élève à MURAT

- un autre élève habite Laveissière et il faudrait aussi le conduire à MURAT (surcoût : **3862€**)

- un troisième élève habite LAVIGERIE et il faudrait le conduire au transport scolaire au Pont de la Gazelle ou bien à SEGUR (surcoût : **10941 €**).

- le quatrième élève habite LA CHAPELLE et serait pris au passage de la navette.

Le coût peut être amoindri par une participation de l'ITEP pour l'approche d'un enfant de MURAT.

L'agrément de l'Education Nationale a été donné le 12 mai.

Dans le même temps, nous avons demandé au Département de supprimer le circuit de transport scolaire qui déservait ALLANCHE, STE ANASTASIE et JOURSAC vers le Collège Notre Dame des Oliviers à NEUSSARGUES à compter de la rentrée 2015-2016.

Le projet est adopté pour l'année scolaire 2015-2016 à l'exception du stage à Vallon Pont d'Arc jugé non indispensable à la section sportive. Ce stage devrait être envisagé localement et faire l'objet d'une proposition séparée de la section sportive.

Colette PONCHET PASSEMARD et Patricia CHARBONNIER, favorables à la création de la section sportive, s'abstiennent faute d'informations plus complètes sur le contenu des deux heures hebdomadaires d'enseignement prévues.

VEHICULE DE PORTAGE DE REPAS

Après appel à concurrence, il a été acquis un PEUGEOT PARTNER auprès de BFB AUTOMOBILES (ISSOIRE) pour un montant de **33819,90 €TTC** avec une reprise de l'ancien véhicule de 2440,00 €TTC.

MAISON DES SERVICES A ALLANCHE

Une première délibération a été prise par le Conseil Communautaire en date du 30 Avril faisant état d'une demande de financement FNADT 2015 de 5 443 € correspondant à 25 % du budget prévisionnel de fonctionnement du RSP, taux maximum auquel nous pouvions prétendre dans un premier temps.

Après discussion avec le ministère, la Préfecture du Cantal nous a informé que nous pouvions demander 10 000 €, le taux d'aide pouvant être supérieur à 25 % dans notre cas (46 % en l'occurrence).

Nous devons produire une nouvelle délibération avec un nouveau plan de financement.

ROCHE DE LANDEYRAT

Le site de la Roche de Landeyrat est classé Espace Naturel Sensible.

Il a fait l'objet d'un premier contrat sur la période 2008-2012 avec le Conseil Général du Cantal. Suite au bilan de cette première génération, un second contrat pour la période 2014 – 2018 est envisagé.

Le projet est adopté suivant le tableau joint en annexe.

CONTRAT AUVERGNE +

Le Conseil Régional d'Auvergne nous propose de nous engager dans un contrat Auvergne + sur une période de 3 ans : 2015-2018.

Cette contractualisation s'accompagne de la mobilisation potentielle d'une enveloppe FRADDT d'un montant maximal de 354 688 € pour le Cézallier.

Un avenant sera possible en cours de contrat pour l'émergence de projets à forte composante numérique.

Les fiches actions proposées au FRADDT sont les suivantes :

	Dépense HT	Maîtrise d'ouvrage	Fond de concours		FRADDT
Création d'un Parc Loisirs et Culture - Etude	50 000 €	C.C.C.	Non	20%	10 000 €
Création d'un pôle enfance- jeunesse bi-site	851 000 €	C.C.C.	Non	30%	255 300 €
Développement des Ecoles Numériques	71 617 €	Solution 1. C.C.C.	Non	20%	14 323 €
		Solution 2. Communes	Oui – 10% soit 7 161.70 €		
Développement du Centre équestre	250 000 €	C.C.C.	Non	30%	75 000 €
					354 623 €

Autres actions (mentionnées à titre indicatif car émergeant sur des lignes sectorielles) :

- ✓ Réseaux Chaleur Condat et Ségur-les-Villas
- ✓ Investissements campings Allanche et Condat
- ✓ Réhabilitation de logements communaux
- ✓ Création d'un gîte grande capacité

MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE ACCUEIL JEUNES À LA BORIE DE POURTOU

5 réponses reçues

Pierre DUMOND – Bort-les-Orgues retenu

Taux de 8.45% - 60 840 € HT – 73 008 € TTC

MAITRISE D'ŒUVRE CHAUFFERIE ET RÉSEAU CHALEUR CONDAT

6 réponses reçues

Négociation sur 3 offres

AVP Ingénierie – 43 700 Brive Charensac retenu

Taux de 6.45% - 81 865.98 € HT

AMENAGEMENT DE BERGES

Après consultation, la proposition retenue est celle de LUCANE (19100 TULLE) pour un montant de 44827,50 €HT, soit **53793 €TTC**.

Le devis servira à la demande de subvention.

L'ordre de service ne sera donné qu'après avoir obtenu les subventions.

CONVENTIONS DE MANDAT

Afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes en ce qui concerne le Centre d'accueil jeunes à La Borie de Pourtou, le Réseau de chaleur à Condat, nous devons signer des conventions de mandat.

Nous devons également réactualiser celle concernant l'Auberge du Chamaroux à Montgreleix pour tenir compte de l'évolution du projet.

HABITAT

La Communauté de Communes du Cézallier s'est engagée le 18 novembre 2013 dans le protocole Habiter Mieux.

Ce protocole permet d'accompagner les ménages dans la réalisation de travaux ayant pour objectif de lutter contre la précarité énergétique. L'objectif sur la période 2014-2017 est d'accompagner 56 logements. A ce jour, 23 dossiers ont été validés.

Concrètement les ménages peuvent ainsi mobiliser des crédits sur l'ingénierie (montage des dossiers) puis des aides aux travaux (incluant des aides ANAH « classiques » + Aide de Solidarité Ecologique).

	Montant de l'ASE	Publics concernés
A la signature du protocole 18/11/13	3 000 € + 500 € si la collectivité met 500 €	Propriétaires modestes et très modestes
Au 29/08/14	Aide Totale : 4 000 €	Propriétaires très modestes uniquement
Depuis le 1 ^{er} janvier 2015	1 600 € + aide de la collectivité possible mais qui n'amènera plus de majoration ASE ANAH	Propriétaires modestes

Pour ce qui est de l'accompagnement au montage des dossiers, initialement, la CCC avait contractualisé avec la PACT pour prendre en charge la première visite chez les propriétaires (180 € HT). Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil Départemental a pris le relais avec un PIG Habitat. Compte tenu des restrictions budgétaires sur l'ANAH, le Département ne communique pas sur le programme et a fait remonter auprès du Préfet son mécontentement face aux restrictions appliquées à l'échelon départemental et qui semble aller à l'encontre des annonces nationales...

L'accompagnement des 23 dossiers a généré plus de 540 000 € TTC de travaux.

Le conseil communautaire décide:

- De maintenir l'engagement de l'aide de la Communauté de Communes dans le cadre du protocole Habiter Mieux en complément de l'ASE ANAH telle qu'elle a été actée dans le protocole Habiter Mieux du 18 novembre 2014 (500€)
- De souligner auprès de l'Etat l'importance de l'accompagnement des propriétaires sur le territoire tant sur un plan social, qu'environnemental ou qu'économique.
- De faire remonter les regrets de la collectivité sur les désengagements de l'Etat qui induisent l'impossibilité de communiquer efficacement dans la durée et à une échelle départementale sur les accompagnements possibles.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Suite à la présentation que la DDT nous a faite le 14 avril , le conseil communautaire décide :

- de lancer les opérations nécessaires à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée
- de constituer avec les communes membres de la communauté qui le souhaitent, un groupement de commandes pour la réalisation de ce dossier. A ce jour, nous sont parvenues les délibérations de PRADIERS, MARCENAT, MONTBOUDIF, SAINT BONNET, VERNOLS, SAINT SATURNIN, JOURSAC, MONTGRELEIX, CONDAT, PEYRUSSE et SEGUR
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de constitution de groupement de commandes aux conditions exposées
- de désigner Monsieur le Président comme représentant de la communauté de communes à la commission d'ouverture des plis du groupement

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES CRAMADES

Le Syndicat des CRAMADES se propose de conduire l'élaboration du SCOT à l'échelle de l'arrondissement.

Le Syndicat propose également de se doter d'une compétence en matière d'ingénierie au service de tout ou partie de ses adhérents en matière de planification de services (instruction du droit des sols) ainsi que pour ce qui concerne les études environnementales (eau, assainissement, déchets...).

Le conseil communautaire adopte la modification des statuts.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "TERRITOIRE ZERO DECHET,ZERO GASPILLAGE"

Le conseil communautaire décide de soutenir la candidature du Syndicat des CRAMADES à l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie ;et de poursuivre la collaboration avec le syndicat en faveur de la valorisation des déchets, de la prévention quantitative et quantitative (lutte contre la nocivité), de l'optimisation de la gestion des déchets, de la valorisation des bonnes pratiques, et de la mise en œuvre de l'action de façon partenariale en vue de promouvoir l'économie circulaire.

TAXE DE SEJOUR

Suite à la délibération du mois Avril, et pour être en conformité avec le Département, seront concernés également :

	<i>Tarif unique Par tranche de 24h</i>
AIRE / PARC DE STATIONNEMENT CAMPING-CAR	0,50 €

En cas de non-paiement :

→ Infractions et sanctions

- Tout retard dans le versement du produit de la taxe de séjour dans les conditions prévues par l'article R. 2333-53 donne lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75 % par mois de retard.

- Sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (150 €) tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire visé au premier alinéa de l'article R. 2333-50 et au premier alinéa de l'article R. 2333-51 qui n'aura pas perçu la taxe de séjour sur un assujetti ou qui n'aura pas respecté l'une des prescriptions relatives à la tenue de l'état définie au deuxième alinéa de l'article R. 2333-50.
- Sera punie des mêmes peines toute personne visée à l'article R. 2333-51 qui n'aura pas fait dans le délai la déclaration exigée du loueur.
- Sera puni des peines d'amende prévues pour les contraventions de 3e classe (450 €) tout logeur, loueur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire visé au premier alinéa de l'article R. 2333-50 et au premier alinéa de l'article R. 2333-51 qui n'aura pas, dans les délais, déposé la déclaration prévue au deuxième alinéa de l'article R. 2333-53 ou qui aura établi une déclaration inexacte.
- La procédure dite de taxation d'office est instaurée par la Communauté de Communes du Cézallier dans les cas suivants : absence de déclaration ou d'état justificatif dans les délais fixés par la collectivité ; lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci, malgré deux relances successives espacées de 15 jours refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives (article R.2333-53).

POINT SUR LA REFORME TERRITORIALE APRES LES REUNIONS DE LA CDCI

Monsieur le Préfet a présenté aux élus de la CDCI le projet de réforme territoriale.

Pour la communauté de communes du CEZALLIER, il est prévu un regroupement avec la communauté de communes du Pays de MASSIAC et celle du Pays de MURAT, pour l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

La communauté de communes de GENTIANE serait regroupée avec la communauté de communes de SUMENE ARTENSE.

La carte définitive serait présentée à la CDCI en Septembre et les communautés de communes devraient délibérer sur le périmètre avant la fin de l'année.

La communauté de communes du Pays de MASSIAC est intéressée par ce projet mais certains élus sont plutôt favorables à un regroupement avec la Communauté de Communes du Pays de SAINT FLOUR.

La communauté de communes du Pays de MURAT est intéressée par le projet sur les trois communautés de communes mais préférerait être regroupée avec la communauté de communes du Pays de SAINT FLOUR si elle devait se retrouver seulement avec la communauté de communes du CEZALLIER.

Après que les élus aient exprimé leur sentiment sur le projet, il est décidé de provoquer une réunion du bureau avant le 1er août:

- dans un premier temps avec les élus du Pays de MASSIAC, puis avec les élus du Pays de MURAT en fonction du résultat;
- avec les élus du Pays de GENTIANE par la suite.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FAMILLE RURALES A CONDAT (POLE MUSICACONDAT)

L'association Familles Rurales de CONDAT sollicite une subvention spéciale pour les 10 ans de MUSICACONDAT, pour financer le concert du 10 octobre 2015.

Le montant sollicité est de 1000 €.

Le conseil communautaire décide de ne pas accorder la subvention sollicitée.

AUBERGE DU CHAMAROUX A MONTGRELEIX – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE – PLAN DE FINANCEMENT

Suite :

- d'une part à un avis défavorable de l'Architecte des bâtiments de France sur une construction nouvelle au stade APS et de ce fait la réorientation du projet sur la rénovation de l'existant ;

- et d'autre part à une modification conséquente du coût d'objectif des travaux,

le coût de la maîtrise d'œuvre a connu une évolution importante.

Le montant des honoraires proposé par avenant est de 57 474 € HT incluant :

- ↳ Un montant forfaitaire de 6 000 € pour la réalisation de missions complémentaires ;
- ↳ Un calcul des honoraires sans modification du taux initial de 9.2% sur la nouvelle base prévisionnelle des travaux au stade APD qui a évolué à 559 500 € HT soit un montant d'honoraires de 51 474 € HT.

Suite à l'évolution du projet de rénovation de l'auberge du Chamaroux, un nouveau plan de financement est proposé :

Pour le logement le coût actuel, au stade APD, est de 131 944.22 € HT incluant travaux et honoraires.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Conseil Départemental du Cantal.....	11 500. €	9% acquis
Conseil Régional d'Auvergne.....	52 777. €	40%
Etat – DETR.....	39 583. €	30%
<hr/>		
Total aides.....	103 860. €	79%
Autofinancement.....	28 084.22 €	+TVA
<hr/>		
TOTAL.....	131 944.22 € HT	+ TVA

Pour la partie commerciale, au stade APD, le coût est de 489 630.11 € HT incluant travaux et honoraires.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Conseil Départemental du Cantal.....	105 386. €	21% acquis
Conseil Régional d'Auvergne.....	34 500. €	7%
Etat – DETR.....	146 889. €	30%
<hr/>		
Total aides.....	286 775. €	59%
Autofinancement.....	202 855.11 €	+TVA
<hr/>		
TOTAL.....	489 630.11 € HT	+ TVA

CENTRE EQUESTRE – CONTRAT AVEC L'EXPLOITANT

Pour des raisons juridiques, l'exploitant nous propose de signer deux contrats :

un avec l'association YGGDRASIL AU COEUR DES VOLCANS et un autre avec la société LES SALAMANDRES qui se partageront l'exploitation du centre en fonction de la nature des activités proposées à la clientèle.

Ces contrats sont conclus pour une période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2020.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MME VEYROND (Allanche), MME. BRIANT et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), FROSIO (Saint Saturnin), TRONCHE (Peyrusse), CHABRIER (Ségur), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), LENEGRE (Montboudif), GENDRE (Saint Bonnet de Condat), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers) et MAGE (Montgreleix).

Étaient excusés : MM. CROUZY (Lugarde), FOURNAL et LEOTY (Allanche), PALLUT Maurice (Chanterelle), GENEIX (Vernols) et Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze).

Assistait également à la réunion : MME BOUGRAT (Condat)